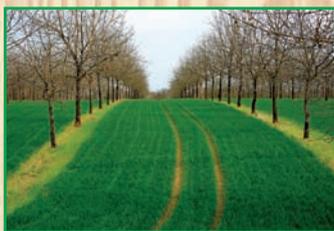


Sommaire

Page 2

**Des arbres pour
aider les champs ?**



Pages 3

**Le mélèze : un grand
costaud plutôt timide**

Pages 4

**Le Plan Pluriannuel
de Développement
Forestier**



Page 5

**Je vends du bois,
que vont dire
les impôts ?**

Page 6

**Assemblée générale
de Bois et Forêts 67
à Neuve Eglise**

Editorial

Bonjour à toutes et à tous,

Après un début d'année particulièrement éprouvant, pour nos jeunes plantations, soumises à une sécheresse de printemps rarement vue; la filière forestière est touchée de plein cœur, par une nouvelle de «STRACEL», qui devrait prochainement arrêter son unité du port du Rhin, si rien ne change, rapidement, dans les décisions d'UPM - Kymenee.

Cette nouvelle est pour nous tous, un coup très dur. 400 000 tonnes de bois ronds sont désormais sans débouchés garantis aux sorties de nos exploitations; en particulier, les éclaircies de nos «hagis de sapins» plantés par nos pères dans les années 50/60... et qui sont urgentes maintenant.

Espérons que le Président MAEGEY et son équipe, trouvent les arguments, à Helsinki, pour persuader UPM, de reconsidérer leur décision; faute de quoi, des jours difficiles, sont devant nous.

Hélas, les coups durs se multiplient en ce moment contre nous et contribuent à entretenir un climat de doute. Environnementalistes, chasseurs, écologistes, contestataires permanents... tout le monde y va de son couplet pour nous dire ce que nous devons faire, chez nous, pour satisfaire son hobby «en violation permanente des droits fondamentaux lié à la propriété privée que confère l'article 544 du code civil».

« LA COUPE EST PLEINE »

Nous sommes avant tous les producteurs de bois et paysans forestiers, dont notre pays manque cruellement, et la forêt privée contribue à cette mission capitale, même si certains tentent parfois de la prendre en otage par leurs idéologies ou rêves.

La filière forêt bois fait vivre en France, autant de familles que l'industrie automobile; il serait grand temps qu'on ne l'oublie pas.

Que ce climat morose, ne nous fasse pas oublier que l'automne arrive, avec sa splendeur... ses travaux de plantations... N'hésitez pas à rencontrer nos équipes de techniciens (Groupement, Coopérative, CRPF...), ils vous attendent pour vous conseiller et vous aider.

A bientôt
Votre Président,
Jean Louis GOSSET

Des arbres pour aider les champs?

Le printemps 2011 a encore une fois été particulièrement sec: les prairies en ont beaucoup pâti et les rendements des cultures d'hiver ont été moindres. Le climat dicte sa loi et les cultures souffrent, alors pourquoi ne pas essayer d'améliorer le microclimat?

La transpiration des plantes

L'évapotranspiration correspond à la quantité d'eau totale transférée du sol vers l'atmosphère par l'évaporation au niveau du sol et par la transpiration des plantes, cultures agricoles et arbres. Elle joue un grand rôle dans les climats et les microclimats. Si l'air devient plus chaud ou si le sol devient plus sec, ces échanges d'eau diminuent mais aussi la production de matière végétale décroît et le rendement bien sûr se réduit.

L'irrigation permet de pallier à ces déficits mais elle est loin d'être généralisable, coûteuse et utilise une ressource qui n'est pas illimitée.

Un microclimat agricole apaisé avec les arbres

Le climat d'une parcelle agricole est fonction de la topographie des lieux et de la végétation environnante (forêts, haies, bosquets, arbres isolés). L'agroforesterie qui consiste à associer des cultures agricoles et des arbres espacés permet d'obtenir des avantages de production en cas de sécheresse. Il s'agit d'une véritable culture de plantes associées qui apporte des facilités notamment vis-à-vis de la ressource en eau:

- Réduction des coups de chaleur sur les cultures
- Des cycles de croissance décalés, entre les arbres et les cultures d'hiver, permettent d'utiliser la ressource en eau sur des périodes plus grandes (et non pas en même temps)
- Approfondissement des systèmes racinaires sous l'effet de la compétition
- Amélioration de l'infiltration par couverture du sol (il y a moins d'effet de croûte)
- Amélioration de l'efficacité de transpiration par effet brise vent
- L'environnement arboré transpire et humidifie le climat de la parcelle agricole, il permet donc de réduire l'évapotranspiration potentielle

- Le drainage est réduit par une utilisation plus complète dans le temps et l'espace de l'eau du sol
- Captage et restitution de précipitations occultes par les arbres (comme le brouillard)
- Blocage des vents desséchants par les arbres (effet oasis).

Une efficacité réelle

Des études approfondies ont quantifié le cycle de l'eau en zone agro forestière: la demande en eau des cultures sous un peuplement d'arbres espacés est moindre qu'en zone agricole ouverte (réduction de 30% pendant la période estivale dans les conditions du sud de la France avec 50 arbres adultes par hectare).

En région méditerranéenne, le jaunissement des prairies agro forestières peut être retardé de 1 à 3 semaines en comparaison avec les prairies nues, ce qui permet un temps de pâturage supplémentaire, très appréciable pour l'éleveur.

Dans les vignobles français, les dates de vendange avancent en saison et les vins deviennent plus sucrés. La présence d'arbres sur les parcelles permettrait donc de garder un ombrage et de diminuer la température au niveau des ceps. En Alsace où le vignoble grimpe en altitude le retour de l'arbre dans la parcelle permettrait de maintenir la typicité des blancs secs et d'éviter le défrichage de petites forêts à raison de 14 hectares par an.

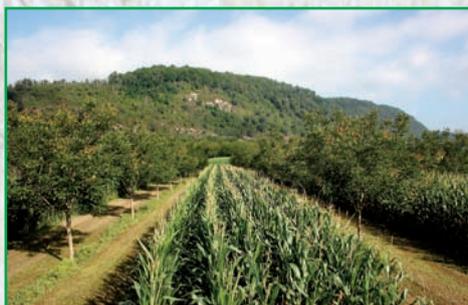
Le frêne est également un arbre des champs; ses feuilles ont une vraie valeur fourragère qui permet de pallier à l'absence d'herbe. Des branches en feuilles laissées au bétail permettent donc de pallier à ces fourrages et d'attendre la prochaine pluie sans frais supplémentaires. Cet été 2011 plusieurs agriculteurs ont pu ainsi éviter d'acheter de la paille à des prix astronomiques en Poitou - Charente, grâce à ces prairies aériennes.

Aujourd'hui une dizaine de projets agro forestiers ont été inventoriés en Alsace: ils totalisent 36 hectares de cultures agricoles, viticoles et maraichères. Ces projets pilotes permettront de se familiariser avec cette technique très ancienne mais réadaptée à une agriculture moderne, mécanisée et surtout plus résiliente face aux évolutions climatiques... grâce aux arbres des champs!

Claude HOH
Pauline KAEUFFER



Entretien - Source AGROOF



Maïs et noyers en Dauphiné - Source AGROOF



Travaux - Source AGROOF

Le mélèze: un grand costaud plutôt timide

L'amplitude écologique du mélèze est très grande et égale même celle de l'épicéa. Il a été souvent privilégié dans les reboisements post - Lothar dont certains peuplements font aujourd'hui 6 mètres de haut. Mais est - il vraiment l'arbre de toutes les situations ?

L'écologie du mélèze

Son aire est située dans une température moyenne de -2°C à $+10^{\circ}\text{C}$ et supporte facilement des froids vifs jusqu'à -20 à -30°C . Les précipitations annuelles vont de 500 à 2500 mm. Les besoins minéraux sont faibles et son enracinement est indifférent à la nature du sol.



Houppier de mélèze - Source CH

Quelles sont ses limites ?

Le mélèze est très exigeant en lumière et en humidité atmosphérique, ce qu'il retrouve en haute - montagne (Alpes) ou dans des zones continentales (le massif de l'Altaï en Mongolie).



Mélèzes en octobre - Source CH

Il est très intolérant à l'ombrage ce qu'il ne trouve pas dans son aire d'origine où il subit très peu de concurrence d'autres essences forestières surtout autour de 2000 m d'altitude où il fait office d'essence pionnière.

Sur les sols les plus séchants et superficiels, il est remplacé par le pin sylvestre encore plus frugal.

Il a été souvent favorisé par l'homme que ce soit dans les mélézins (forêt pure de mélèze pâturée), pour les agriculteurs, ou dans les peuplements mélangés, pour les forestiers.

De la place en mélange !

Le mélèze est très intéressant pour enrichir des hêtraies ou des chênaies - charmaies. Sa litière est assez dégradante, pour les sols au bout de deux à trois générations ce qui milite pour sa conduite en mélange. Le développement des mélèzes est optimal dans les conditions de la croissance libre: il ne supporte pas d'être trop serré ! A ce titre, il faut commencer à éclaircir dès qu'il atteint des hauteurs de 8 - 12 m (soit vers 12 - 13 ans) et poursuivre ces éclaircies tous les 6 ans.

Le mélèze est une essence de lumière et toutes les opérations sylvicoles doivent concourir à maintenir sa tête en pleine lumière en permanence, condition indispensable pour lui assurer un avenir durable.

Plus d'infos In Le mélèze par P. Riou - Nivert aux Editions de l'IDF

Claude HOH



Paysage alpin dans le Tessin - Source CH

Le Plan Pluriannuel de Développement Forestier (PPRDF) Alsace 2012-2016

«Plus de gestion forestière durable pour mobiliser et utiliser plus de bois, matériau renouvelable.»

Le PPRDF ne constitue pas un nouveau document régional de gestion forestière mais un cadre géographique de massifs forestiers et un programme d'actions opérationnel en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois, dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle de la forêt. Il est compatible avec les documents cadre forestiers régionaux définis à l'article L4 du Code forestier.

Le PPRDF a pour objectif:

- d'identifier les massifs forestiers insuffisamment exploités,
- d'analyser par massif les causes du manque d'exploitation,
- de définir un programme d'actions prioritaires.

Les actions prévues dans le présent plan pluriannuel de développement forestier ont pour but d'augmenter la gestion forestière durable dans les petites propriétés et d'y atteindre un volume de récolte de 30.000 M³ de bois en 2016.

Les principaux facteurs qui pénalisent l'exploitation forestière sont les suivants:

- Le manque de desserte
- Le morcellement qui est la cause à la fois du manque de desserte et de l'absence de récolte de bois.



Place de dépôt de bois feuillus - Source BF 67

- Le délaissement par certains propriétaires de leur patrimoine forestier.
- Un marché en crise pour le hêtre qui est la seconde essence forestière pour son volume total, en Alsace.

Les différentes actions préconisées pour remédier aux freins à la gestion forestière durable et à la mobilisation des bois:

- Développer la gestion forestière durable par les plans d'actions sylvicoles individuels (RTG, PSG) ou collectifs pour mobiliser la ressource et améliorer les peuplements.
- Augmenter les propriétés en gestion durable.
- Adapter la desserte pour une gestion forestière durable.
- Animer les plans de développement de massif et former les sylviculteurs à la gestion durable (liste et chiffres ci-dessous).

Daniel WOLHUTER et Jean-Louis BESSON

N° PDM	NOM	Nombre sous-massifs	Surface sous-massifs
67-02	Vosges du Nord/ Alsace Bossue	21	6 271 ha
67-01	Haute Vallée de la Bruche	10	3 770 ha
67-03	Val de Villé	13	2 581 ha
67-04	Plaine de l'III	16	5 156 ha
PDM 67	4 PDM Bas-Rhin	60	17 778 ha
68-01	Vallées Lièpvrette + Weiss	17	2 089 ha
68-02	Vallées Fecht + Lauch	9	873 ha
68-03	Vallées Doller + Thur	22	5 775 ha
68-04	Sundgau et Jura alsacien	21	3 794 ha
PDM 68	4 PDM Haut-Rhin	69	12 531 ha

Je vends du Bois, que vont dire Les impôts?

Le montant d'une vente de bois est très loin d'être anecdotique; la récolte d'une parcelle d'épicéas de 20 ares et âgée de 40 ans peut facilement rapporter aujourd'hui quelques milliers d'euros. Et contrairement aux apparences, le montant d'une vente de bois n'a pas à être déclaré! En effet, l'Etat n'attend pas que le propriétaire vende du bois pour prélever l'impôt.

L'impôt sur le revenu forestier est forfaitaire et annuel

Le propriétaire forestier doit déclarer chaque année, qu'il est vendu du bois ou non, une somme égale au total des revenus cadastraux de l'ensemble de ses parcelles boisées. Le revenu cadastral est spécifié sur les relevés de propriétés que l'on peut obtenir du service du cadastre.

Cette déclaration se fait sur l'imprimé de déclaration N° 2042 C au paragraphe 5 «revenus et plus values des professions non salariées», rubrique «A revenus agricoles», sous rubrique «Régime du forfait», ligne 5H0 «Revenus imposables» (déclaration 2010).

Des exonérations de la taxe foncière sont possibles

Selon la nature du peuplement, il est possible de bénéficier de réductions de la base cadastrale imposable et donc aussi finalement de l'impôt sur le revenu.

A savoir que les futaies ou les taillis sous futaie faisant l'objet de régénération naturelle et les futaies irrégulières en équilibre bénéficient d'une mesure de réduction de la base imposable.

De même des parcelles ensemencées, plantées ou replantées peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe foncière qui est de 10 ans pour les peupliers, de 30 ans pour les résineux et de 50 ans pour les feuillus.

Pour une information plus complète, vous pouvez demander un conseil plus personnalisé auprès de votre Centre des Impôts, du CRPF Lorraine – Alsace ou de Bois et Forêts 67.

Pour découvrir tous les détails de la fiscalité forestière, le livre « Guide fiscal de la forêt privée » aux Editions CEEG (6, rue de la Trémoille à 75008 Paris) est l'ouvrage de référence.

Claude HOH

Les Rendez-vous de l'Automne

Le 16 octobre
en Alsace

Journée internationale
de la forêt

Le 28 octobre
à Entzheim

Plantations
en Plaine d'Alsace

Le 23 novembre
à Neubois

Pas d'accidents en forêt

Les dernières nouvelles

Septembre 2011

Les papeteries Stracel à Strasbourg et Allbruck au Sud de la Forêt Noire vont fermer sur décision du groupe UPM – Kymmene. Ces unités ne vont plus consommer les 600000 tonnes annuelles de bois ronds. Les dernières papeteries du secteur sont à Epinal et Karlsruhe et Bayersbronn, en Allemagne.



Parc à bois Stracel - Source BF 67

Assemblée Générale de Bois et Forêts 67 à Neuve Eglise



Paysage du Val de Villé - Source BF 67

Le Val de Villé est emblématique des actions passées et à venir du groupement: les premières routes ont été créées en 1970 et la notion d'action concertée est bien ancrée dans l'esprit de ses habitants. La forêt privée représente 3057 hectares pour 5155 propriétaires privés dans cette vallée du massif vosgien.

Nous étions donc 80 personnes à être accueillis par Monsieur Roland Rengert, maire de Neuve - Eglise en cette journée ensoleillée du 10 juin 2011.

L'action concertée a été illustrée par les chantiers engagés par Bois et Forêts, Cosylval et le CRPF dans la forêt de l'Altenberg. Le plan de gestion

concertée, qui reste à concrétiser, représentera aussi une véritable avancée dans les massifs de petites forêts privées morcelées afin d'engager une véritable gestion durable qui produise du bois et garantisse la qualité des paysages grâce à l'usage retrouvé des arbres.

Claude HOH



L'artisan des chantiers concertés - Source BF 67



Un auditoire conquis à Neuve Eglise - Source BF 67



Bois et Forêts 67

ISSN 2109 - 568 X - Dépôt légal: Juin 2010

2, rue de Rome
67309 Schiltigheim
Tél. 03 88 19 17 92
Fax 03 88 62 42 73

Courriel: boisforets.67@wanadoo.fr

Directeur de publication:
Jean-Louis GOSSET

Rédacteur:
Claude HOH

Avec le soutien de

